

Les Bâtiments et le PLU

Salle Polyvalente (le Projet Phare de notre mandat)

Nous souhaitons doter la commune d'une salle polyvalente, accessible aux associations et aux Saint Mauriots. Ce bâtiment permettrait de répondre à une demande forte pour l'organisation des fêtes de famille, le rassemblement des associations et l'animation de notre commune.

Ce bâtiment permettrait de mutualiser les locaux plutôt que d'avoir des ouvrages disséminés sur toute la commune et de libérer des créneaux horaires pour les associations qui utilisent le gymnase du Clos. Il serait ainsi plus facile de les gérer et plus économique de les chauffer et de les entretenir. Cet ouvrage devra répondre aux exigences des bâtiments à hautes performances énergétiques.

Ce bâtiment pourrait aussi héberger des espaces associatifs.

Ancien Relais

Bien que le nouveau parking soit très esthétique, il ne garantit pas la sécurité d'accès à l'école. Nous nous engageons à mobiliser toute notre énergie pour trouver une solution améliorant la sécurité de la traversée de la route départementale.

Par ailleurs, nous mettrons en place un groupe de travail afin d'étudier le bien fondé du projet de logements prévu dans le PLU pour cette parcelle.

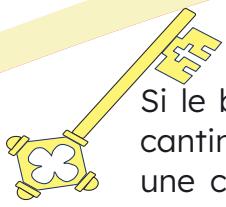
Bâtiment intergénérationnel

Le PLU prévoit l'aménagement du « centre village » mais ce projet dans son ensemble n'est pas compatible avec les finances actuelles de la commune et avec le caractère de village que nous souhaitons conserver.

Cependant la petite enfance a des besoins qu'il ne faut pas négliger. Nous souhaitons mener à terme le projet à destination de l'AJRC, d'une micro crèche, de la petite enfance dont les familles ont besoin.

Cet ensemble abritera les locaux du club des anciens, la cantine, un local pour que les élus des parents d'élèves puissent se réunir et toutes les structures nécessaires à la petite enfance et au fonctionnement des associations qui s'en occupent.





Si le bâtiment prévu ne possède pas de cuisine pour préparer les repas de la cantine. Nous ferons une modification du permis de construire afin d'ajouter une cuisine pour la préparation des repas avec des produits en circuit court. L'implantation de ce bâtiment à proximité de l'école favorisera les rencontres intergénérationnelles.

Les Bâtiments et équipements sportifs

Nous prévoyons la rénovation des salles du gymnase mises à disposition des clubs de judo, de boxe et d'autres associations sportives, dont les équipements ne répondent plus aujourd'hui à leurs besoins. Des travaux d'entretien seront également engagés au stade Régis Perrin, tant sur le bâtiment que sur les terrains de football. Par ailleurs, une attention particulière sera portée au club de pétanque, avec la création et l'aménagement de terrains adaptés, afin d'offrir aux joueurs des conditions d'entraînement dignes, en remplacement de l'utilisation actuelle d'un simple parking.

Nous avons à cœur de soutenir et d'aider l'ensemble les clubs et les associations de la commune. Notre équipe saura se mettre à l'écoute des besoins de chaque entité.

Les Églises

L'église de Saint Maurice, dont la restauration est terminée, sera mise en valeur et nous aménagerons le parc qui l'entoure pour en faire une zone de rencontre agréable.

L'église de Pollet, dont l'état général est très inquiétant, nécessite d'importants travaux de restauration. Nous créerons une commission ouverte aux habitants de Pollet, entre autres, afin d'explorer toutes les pistes de reconversion de cet édifice plein de souvenirs et de symboles. Les travaux feront l'objet du plan pluriannuel.

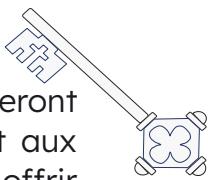
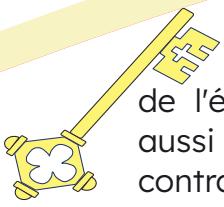
Les salles du bâtiment des services techniques

Des salles de ce bâtiment sont mises à disposition des associations. Cependant elles ne répondent pas aux normes d'accessibilité. Des travaux seront réalisés afin qu'elles soient accessibles par toutes et tous.

L'école

Les études ont montré qu'il était nécessaire de rénover l'école. Ces travaux en cours seront poursuivis pour le confort des enseignants et des élèves. Cette rénovation aidera aussi à la réalisation d'économies substantielles. La toiture





de l'école pourra aussi supporter des panneaux photovoltaïques qui seront aussi une source d'économie pour les années à venir et qui répondront aux contraintes liées au changement climatique. La cour sera végétalisée pour offrir de l'ombre aux enfants et aux enseignants.

Nous lancerons une étude sur la création d'une **salle multi-activités** construite à proximité de l'école afin d'éviter les déplacements des élèves et de renforcer la sécurité en supprimant des déplacements dangereux.

Résidence « senior » ou MARPA

Nous souhaitons aussi créer une structure type « Résidence Senior ou MARPA » dans le centre du village en collaboration avec un aménageur afin de limiter l'impact sur les finances de la commune. Notre ambition, créer une structure composée de petits logements de **plain-pied** afin que ce projet s'intègre parfaitement dans le centre village.

La propriété Mitanne

Propriété située au centre de notre commune, adjacente au centre médical. Dans une volonté de préserver le cadre de vie et la qualité environnementale du centre du village, nous envisageons, si les conditions budgétaires le permettent, l'acquisition de la propriété Mitanne. Cet espace, idéalement situé, offrirait de belles perspectives de création d'un poumon vert et d'aménagement : il pourrait accueillir un commerce de proximité, une salle à usage communal ou encore de petits logements, répondant ainsi aux besoins et attentes des habitants.

Le PLU

Nous estimons qu'il est nécessaire de revoir le PLU afin de redéfinir son contour et son règlement. Nous le reprendrons afin de trouver des solutions pour imposer des surfaces minimums de terrain mieux adaptées à notre commune évitant ainsi les problèmes de voisinage. Nous souhaitons aussi mieux définir les règles concernant l'environnement.

Le projet du centre-village sera réexaminé, car **nous ne souhaitons pas** valider la construction des immeubles en R+2 envisagés dans ce périmètre.

Nous n'admettrons pas une révision du PLU qui spolie des terrains. En cas d'acquisitions de terrains nécessaires au développement de notre commune toutes les transactions se feront avec le consentement des propriétaires.